



INTRODUCTION DÉBAT PROTECTION SOCIALE PAR DANIEL BLACHE

Cher(e)s camarades,

Jamais la protection sociale n'a été autant attaquée que ces dernières années, que ce soit au niveau du Gouvernement SARKOZY ou HOLLANDE.

La volonté de KESSLER, responsable du MEDEF, de démanteler un à un tous les acquis issus du CNR est en train de se réaliser au niveau de la protection sociale, grande conquête de 1945 sous l'œuvre d'Ambroise CROIZAT, Ministre Communiste des Travailleurs.

Cette grande conquête sociale préconisant un système global de protection sociale englobant la santé, la retraite, la famille, le handicap et la santé au travail pour répondre aux besoins de la population et au développement du pays, est mise à mal notamment au niveau de son financement qui reste une question centrale.

La nature de son financement définit le modèle de protection sociale et le choix de civilisation qu'il induit. Soit il relève de la fiscalisation, soit il est ancré sur la cotisation sociale.

Or, il faut rappeler qu'Ambroise CROIZAT s'était opposé à une protection sociale basée sur l'impôt, contestant le système mis en place en Grande-Bretagne par BEVERIDGE qui faisait reposer la sécurité sociale sur la fiscalisation.

La cotisation fut le choix du législateur à l'unanimité à l'Assemblée provisoire et Ambroise CROIZAT indiquait alors que cette cotisation était en lien avec le travail, la création de richesses de la classe ouvrière et que la cotisation de l'employeur ne constituait qu'une part de l'entreprise avec celle du salarié, prise sur les richesses créées.

De tout temps le patronat et le capital n'ont eu de cesse de remettre en cause ce système de financement solidaire.

Dès la fin 1990, Michel ROCARD a mis en place la CSG à hauteur de 1,1 % et depuis, tous les Gouvernements successifs ont amplifié le financement par la CSG, JOSPIN portant son taux à 7,5 % pour les actifs en 1998, celui des retraités imposables étant de 6,6 %, faisant le sale boulot pour le capital.

Depuis, la part des cotisations dans le financement de la Sécurité Sociale est passée de 86,8 % à 67,3 % pendant que la part de l'impôt incluant la CSG passait de 4,9 % à 28,6 %.

Aujourd'hui, la part de la CSG représente 36 % des ressources de la CNAM et 25,4 % de la CNAF.

Depuis 1990, 290 milliards d'euros ont été soutirés de la richesse produite par le travail dans l'entreprise et donc de la Sécurité Sociale, pour être transférés au financement des dividendes au travers de la fiscalisation et des intérêts exigés par le système financier aux entreprises.

Dans cette vision libérale, cela induirait à la fois un transfert du financement de la Protection Sociale des entreprises vers les ménages au nom de l'équilibre des comptes sociaux, ainsi qu'une baisse de la dépense publique au nom des équilibres budgétaires de l'Etat.

Aujourd'hui, le Président de la République François HOLLANDE ainsi que le Gouvernement AYRAULT et VALLS et la Ministre des Affaires Sociales, Marisol TOURAINE, cherchent à accélérer ce processus de fiscalisation croissante de la protection sociale.

Pour cela, ils s'appuient sur le rapport d'un grand serviteur de l'Etat, Louis GALLOIS, visant à réduire les charges sociales des entreprises dans un contexte de crise où elles seraient confrontées à une perte de compétitivité imputable selon elles à un coût du travail trop élevé.

Dans cette vision libérale, cela induirait à la fois un transfert du financement de la protection sociale des entreprises vers les ménages au nom de l'équilibre des comptes sociaux ainsi qu'une baisse de la dépense publique au nom des équilibres budgétaires de l'Etat.

La dernière annonce de VALLS de réduire de 10 G€ les dépenses de l'assurance maladie d'ici 2017 ainsi que de 11 G€ les dépenses de la protection sociale, rentre bien dans ce processus libéral.

De même que les différentes mesures d'exonérations de cotisations patronales engagées depuis 1979 pour soi-disant soutenir l'emploi avec une accélération ces dernières années alors que le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé.



Le coup porté contre la branche famille exonérant les patrons de son financement à partir de leurs cotisations sociales, soit un cadeau de près de 34G€, contribue à accentuer le transfert de financement vers la fiscalisation.

Car il va de soi qu'une nouvelle fois ce seront les ménages qui devront en supporter le poids de son financement.

Une étude commandée par AYRAULT, encore Premier Ministre, à l'institut Montparnasse fait état de propositions intolérables telles qu'une augmentation de 1,9% de la CSG ou une augmentation de 2,5% de TVA ou une CSG progressive (nous connaissons depuis 1991) ou un panaché de ces différentes préconisations. Même si AYRAULT a dû démentir au vu du tollé suscité, nous ne nous leurrions pas sur l'issue de la réflexion sauf mobilisation contraire.

Mais il faut reconnaître qu'à ce jour on assiste plus à une banalisation qu'à une mobilisation à la hauteur de l'attaque.

Or, le choc social qui découlera de cette mesure sera sans précédent.

Le sacrifice de la politique familiale aura des conséquences sur la natalité et donc sur le financement des retraites. C'est la cohérence de la sécurité sociale qui est attaquée par cette régression sociale de près de 70 ans. Dans la foulée de ces mesures rétrogrades, le Gouvernement prépare 2 projets de loi d'ici fin 2014/2015.

Un sur la réforme du financement de la sécurité sociale d'ici fin 2014 déjà bien engagée par les mesures que je viens d'aborder et l'autre sur une nouvelle stratégie nationale santé repoussée à 2015, les 2 réformes étant liées par la même stratégie de réduction des dépenses de santé.

Le rapport d'étape du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale de juin 2013 avait déjà donné le ton :

Retraite financée par les cotisations sociales ;

Assurance maladie financée par des taxes comportementales (alcool, tabac, etc.) ;

Famille financée par l'impôt et la fiscalisation.

Nous n'avons donc rien à attendre de bon du rapport final servant de support au projet de loi.

Le cadrage financier fixé par l'ONDAM (Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie) a déjà donné le ton avec un taux de dépenses fixé à 2,4% pour 2014, en retrait de plus d'un milliard d'euros sur 2013, qui était déjà en retrait de plus de 2 milliards d'euros sur celui de 2012 et qui en fait un des engagements les plus bas de ces 10 dernières années.

Ce simple recul entraîne de fait la suppression de 35000 postes dans les hôpitaux publics qui manquent déjà cruellement de personnels pour faire face aux besoins de santé.

Or, les dernières préconisations de VALLS pour réduire le déficit public visant un ONDAM de 1,8% d'ici 2017, nous rendent extrêmement inquiets sur l'avenir des soins dans l'hôpital public.

Nous aurions préféré une remise à plat de la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoires) dite loi « BACHELOT » et en particulier le caractère anti démocratique de la gouvernance des ARS (Agences Régionales de Santé) dont le rôle se trouve encore renforcé, alors qu'HOLLANDE candidat avait promis d'en revoir le contenu.

Mais c'est comme le combat contre la CITY, les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Pour finir, ce bref tour d'horizon des enjeux autour de la protection sociale, je vais maintenant aborder un projet de loi qui prend l'allure d'un long serpent de mer.

Promesse de plusieurs gouvernements successifs suscitant des attaques très lourdes du Gouvernement SARKOZY par l'intermédiaire de Mme ROSSO-DEBORD, députée UMP de la Moselle, il est en train de devenir l'Arlésienne sous le Gouvernement HOLLANDE. Je veux parler du projet de loi de l'adaptation de la société française au vieillissement.

Si tout le monde est conscient qu'il faudra résoudre inéluctablement cette question importante de société dans la mesure où la population des plus de 60 ans va doubler d'ici 2040, personne ne veut y mettre les moyens nécessaires.

Encore une promesse du candidat HOLLANDE restant en mode austérité.

Avant de venir sur ce projet de loi et les questions centrales qu'il induit, il est bon de rappeler que nous avons échappé au pire sous le Gouvernement SARKOZY et les recommandations de Valérie ROSSO-DEBORD :

Assurance obligatoire dépendance dès 50 ans ;

Suppression de l'aide à la perte d'autonomie pour les GIR4 soit près de 50% de la population concernée ;

Reprise sur les droits de succession ou suppression de l'APA si refus.

Pour ne reprendre que l'essentiel des propositions.

Mais allons-nous vers un monde meilleur vis-à-vis des nouvelles propositions de Mme DELAUNAY ex Ministre des Personnes Agées et débarquée depuis. Cela suscite de grosses interrogations.

D'abord la concertation engagée par le Gouvernement n'a duré que 2 mois entre mi-décembre et mi-février avec 80 réunions réunissant 500 participants, semi-confidentielles en réunissant des conseillers

généraux, des responsables de maisons de retraite, la Mutualité Française et notamment Etienne CAGNARD, Président de la FNMF, bras armé du PS et de la CFDT ainsi que les responsables syndicaux.

30 contributions écrites ont été envoyées ne sachant toujours pas si la CGT s'est exprimée dans ce cadre. Vu que je suis sur ce sujet, un tract de l'UCR – que nous avons préparé et suggéré au niveau de l'UFR – est arrivé au niveau de nos structures retraités et il constitue un argumentaire pour convaincre de participer à la manif du 03 juin.

Par contre, nous attendons toujours une prise en compte du diaporama que nous avons réalisé au niveau de l'UFR, diaporama qui a réactualisé celui qu'avait fait la Confédération en 2011.

Que ce soit le tract de l'UCR ou le diaporama, ce sont des supports qui doivent nous servir à une prise en compte de ces questions au niveau de l'ensemble de la CGT.

Où en est-on des premières propositions faites par le Gouvernement ?

Près de 700 millions d'euros seront attribués :

- 40 M€ pour l'adaptation des logements prévue sur 3 ans ;
- 185 M€ pour la prévention ;
- 375M€ pour la revalorisation du plafond d'aide à l'APA pour les GIR 1 à 4 ;
- 25M€ pour la professionnalisation des acteurs ;
- 80M€ pour l'aide aux aidants.

Comme l'ont dit d'une part l'avis du CESE dans son rapport présenté par Daniel PRADA, représentant CGT et le CA de la CNAM, ces mesures vont dans le bon sens et répondent en partie aux revendications CGT, ce qui a suscité le vote positif de la CGT au CESE et une prise d'acte au CA de la CNAM. Mais la grosse interrogation et incompréhension que cela suscite c'est que l'essentiel de ces financements viendra de la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie), établissement public créé en 2004 suite à la canicule de 2003 faisant des milliers de morts, hors champ de la sécurité sociale.

Et quand on regarde comment est financée cette CNSA dont le budget est de 3,66G€ :

La CSA (Contribution Sociale Autonomie assise sur la journée de travail gratuit des salariés) :

- 2,39G€
- 0,1% de CSG, soit 1,19 G€
- La CASA depuis le 1er avril 2013, soit 645M€.

Cela veut dire que ce seront les salariés et retraités qui financeront ces mesures et non la sécurité sociale comme le préconise pourtant la CGT au travers d'une revendication fondamentale visant à intégrer le risque autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale.

Or, d'une part, les 700M€ de mesures promis par le Gouvernement sont loin de répondre aux besoins dans la mesure où il reste 10G€ de reste à charge pour les familles, et qu'elles ne représentent donc que 7% et d'autre part, il faudrait prévoir plus de 540 000 places supplémentaires dans les établissements spécialisés lorsque sera présentée la 2e partie du projet de loi, soit près de 11G€ nécessaires.

Cela sous-entend forcément que si nous en restons au mode de financement prévu par la CNSA hors champ de la sécurité sociale, il faudra irrémédiablement augmenter son financement nettement insuffisant et donc augmenter d'une part le nombre de journées de travail gratuit des salariés et d'autre part, le montant de la CASA que pourrait suivre le cheminement de la CSG qui est passée de 1,1% en 91 à 7,5% pour les actifs et 6,6% pour les retraités imposables aujourd'hui.

C'est pour ces raisons que nous avons besoin d'un débat large au sein de la CGT dans son ensemble et pas seulement au niveau des retraités, notamment sur la question du financement afin d'avoir un positionnement juste correspondant à nos revendications. A ce sujet, la Fédération a adressé un courrier au Secrétaire Général Confédéral pour évoquer nos propositions et obtenir un échange qui se veut constructif.

Si on en reste au mode de financement prévu, le Gouvernement participera une nouvelle fois à une accentualisation vers la fiscalisation au détriment de la cotisation sociale.

Finalement, le fait que le Gouvernement ait retiré le projet de loi du bureau de l'Assemblée Nationale alors qu'il était prévu du 17 au 19 juin au Parlement et les 11,12,13 juillet au Sénat nous laisse un peu de répit pour mobiliser et regagner un autre type de financement et bien entendu pour que ce projet de loi soit enfin débattu sur de bonnes bases pour application au 1er janvier 2015 sur l'ensemble des problématiques (aide à domicile et en établissements).

Néanmoins, j'exprimerai une nouvelle crainte pour finir cette introduction nous renvoyant à la logique économique et politique de ce Gouvernement non pas axée sur une logique de santé dans leur totalité mais plutôt sur une logique comptable qui régit aujourd'hui tous les aspects de notre vie, axée sur le diktat de la règle d'or des 3% de déficit des budgets publics dont les comptes de la sécurité sociale.

Je m'appuierai pour cela sur le décret d'application déterminant le champ de compétence de chaque Ministère. Pour Madame TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé « sous réserve des compétences du Ministre des Finances et des Comptes Publics, elle est chargée de préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la protection sociale ».

Pour Monsieur SAPIN « outre la préparation de la loi de financement de la sécurité sociale dont il est chargé conjointement avec Madame TOURAINE, il est responsable de l'équilibre général des comptes sociaux et des mesures de financement de la protection sociale ».

Cela nous démontre que les systèmes de protection sociale sont une des principales cibles des politiques d'austérité inscrites dans le traité budgétaire européen.

Face à ces logiques libérales, nous n'avons pas d'autres alternatives que la mobilisation massive de l'ensemble de la CGT et au-delà des populations, la manifestation nationale du 03 juin n'en constituant qu'une étape certes essentielle, l'autre étape étant de convaincre largement autour de nous sur les enjeux autour du financement de notre protection sociale à regagner sur les bases de 1945, instituées par Ambroise CROIZAT.